

évoqué l'effort international considérable qu'elle représentait et il a assuré le Comité canadien de son appui. Après avoir passé en revue les contributions importantes du Canada aux programmes de secours des Nations Unies aux réfugiés (1,650,000 dollars en espèces et 3,000,000 en vivres), M. Green a déclaré que le gouvernement étudiait la possibilité d'un programme qui permettrait au Canada d'accueillir un certain nombre de tuberculeux, avec leurs dépendants, et de les faire traiter dans des institutions canadiennes. Il a cependant insisté sur la nécessité de consulter d'abord les provinces, puisque c'est d'elles que relèvent les sanatoriums où les patients seraient hospitalisés.

Admission de tuberculeux

Le 9 juillet, M. Green a fait savoir à la Chambre des communes que le gouvernement étudiait les dispositions à prendre en vue de l'admission et du traitement de réfugiés tuberculeux. Les consultations se sont poursuivies tout l'été entre divers ministères: Finances, Citoyenneté et Immigration, Affaires extérieures, Santé et Bien-être. On n'a pas tardé à établir des contacts avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés, à Genève, et avec les gouvernements provinciaux. Il a fallu un grand nombre de communications avant de tracer définitivement les grandes lignes d'un projet réalisable. Dès septembre le projet se révéla possible; un nombre suffisant de gouvernements provinciaux avaient accepté d'y prendre part. Ainsi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonça le 24 septembre à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'une contribution spéciale du Canada au programme de l'Année mondiale du réfugié consisterait à faire venir avec leur famille un nombre assez élevé des réfugiés tuberculeux, à acquitter leurs frais de transport, d'hospitalisation et d'entretien. Au cours d'une conférence de presse qui a suivi ce discours, M. Green a déclaré que le nombre des familles qui bénéficieraient de cette aide ne serait sûrement pas inférieur à 100. Elles seraient choisies dans des camps européens avec le concours du Haut-Commissariat pour les réfugiés et transportées au Canada dans des avions que louerait le gouvernement canadien. Le coût des traitements dans les sanatoriums et au besoin l'entretien des dépendants pendant le traitement seraient à la charge des autorités canadiennes.

Coût de l'aide aux réfugiés tuberculeux

Le coût de ce programme d'aide ne saurait être évalué avec précision, mais, chose certaine, il sera très élevé. Il y aura les dépenses qui seront engagées durant l'Année mondiale du réfugié, et d'autres encore qui se prolongeront pendant les années subséquentes. Un certain nombre de gouvernements provinciaux ont offert de se charger d'une partie ou de la totalité des frais d'hospitalisation; le gouvernement fédéral doit acquitter toutes les autres dépenses. Il reste encore à arrêter dans le détail avec les provinces les dispositions relatives à l'installation des familles de réfugiés, à l'hospitalisation de leurs tuberculeux dans les sanatoriums appropriés et au partage des frais. On prévoit que les premières familles qui bénéficieront de l'aide canadienne arriveront au Canada avant la fin de 1959.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reçu du Haut-Commissariat pour les réfugiés, au sujet du programme canadien, une lettre ainsi conçue: